



# «Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020»

Publié le 9 mars 2022 par Michel Limousin



Note de lecture par Michel Limousin

Selon l'étude de la Délégation aux victimes sur les morts violentes au sein du couple, 125 victimes ont été tuées par leur partenaire en 2020 contre 173 en 2019, soit 48 victimes de moins. Les victimes sont très majoritairement des femmes, elles étaient 102 en 2020 et 146 en 2019. D'après l'enquête Cadre de vie et sécurité, en moyenne annuelle sur la période 2011 à 2018, on estime à 295 000 le nombre de victimes de violences conjugales (violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex/conjoint) en



France métropolitaine, dont 213 000 femmes. Les violences conjugales sont peu fréquemment suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel. En 2020, en France, hors homicides, les forces de sécurité ont enregistré 159 400 victimes de violences conjugales commises par leur partenaire (soit une hausse de 10 % sur un an), dont 139 200 femmes. Il s'agit majoritairement, comme en 2019, de violences physiques volontaires ayant entraîné ou non une incapacité totale de travail. 125 morts violentes au sein du couple en 2020 représentent une baisse de 28 % par rapport à 2019. En 2020, le nombre de femmes tuées est en baisse de 44 % par rapport à 2019. Chaque année en moyenne de 2011 à 2018, 295 000 personnes dont 213 000 femmes déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex/conjoint dont 213 000 femmes (soit 72 % des victimes).

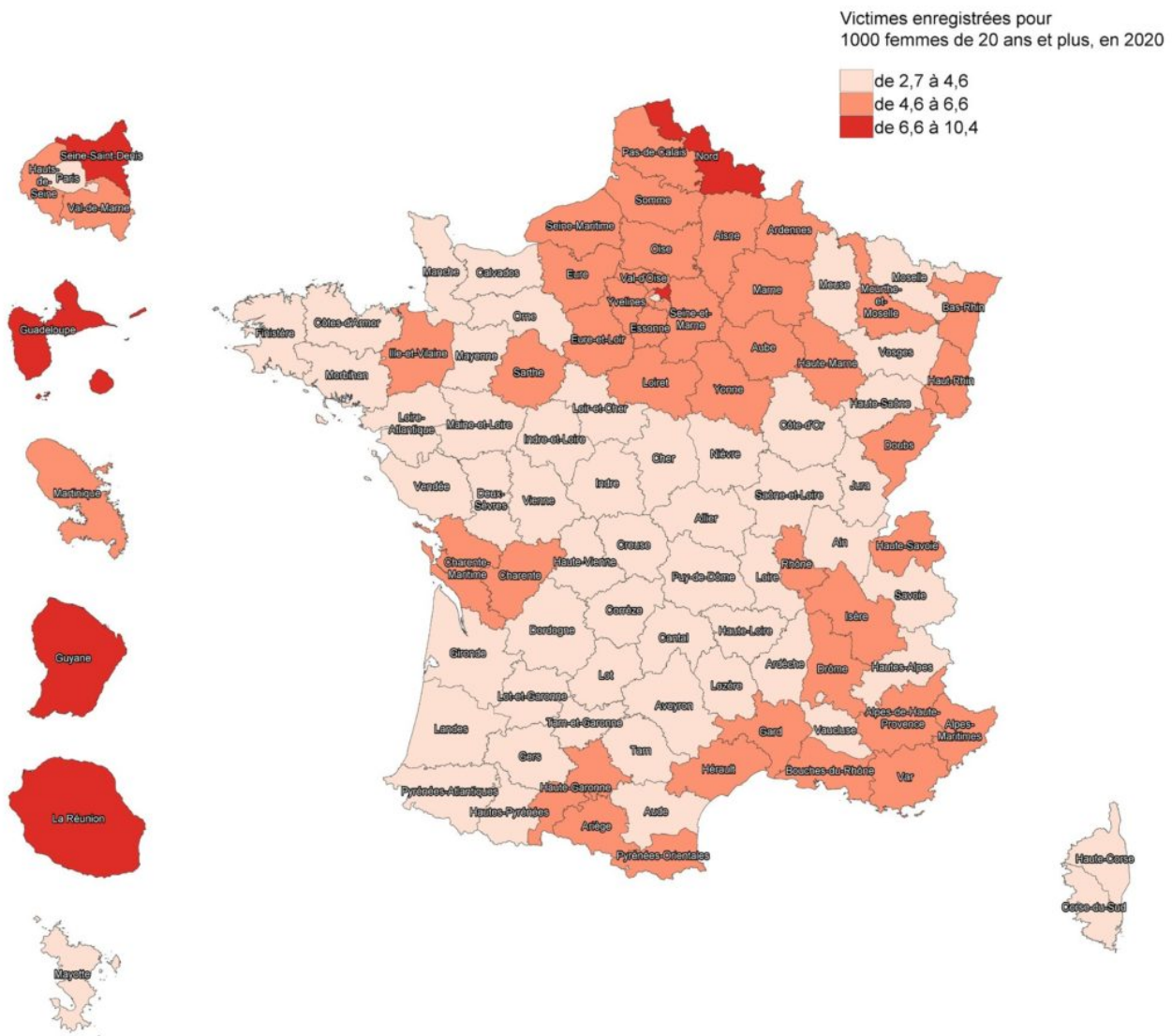
En 2020, 36 700 délits de harcèlements et de menaces par conjoint ont été rapportés à la police et à la gendarmerie, dont 43 % sont des menaces de mort. Les victimes de ce type de délits sont majoritairement des femmes (89 %).

En France, on compte 2,4 victimes enregistrées de violences conjugales pour 1 000 habitants. Ce taux de victimation est plus élevé dans les départements et régions d'Outre-Mer (3,1 ‰) qu'en métropole (2,4 ‰). Au niveau départemental, cinq départements sont particulièrement concernés par les violences conjugales enregistrées envers les femmes : la Seine-Saint-Denis (9,2 femmes victimes âgées de 20 ans ou plus pour 1 000 habitantes de mêmes sexe et âge) et le Nord (6,6 ‰) en métropole, ainsi que la Guyane (10,4 ‰), la Guadeloupe (7,7 ‰) et la Réunion (7,3 ‰) en Outre-mer.

**Nombre de femmes âgées de 20 ans ou plus victimes de violences conjugales  
enregistrées par les forces de police  
et de gendarmerie en 2020 (pour 1 000 femmes de 20 ans et plus)**







**Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020 ; traitements SSMSI.**

Les violences conjugales commises ont augmenté de 10 % au cours du premier confinement. Il est toutefois en baisse de 13 % sur la période du deuxième confinement. Ces chiffres ne sont pas définitifs puisqu'ils ne comptabilisent que les faits commis pendant les confinements qui ont été portés à la connaissance de la police et la gendarmerie au plus tard début janvier 2021, donc avec un recul temporel limité notamment pour le deuxième confinement.

Pour en savoir plus :

- [Violence au sein du couple et violences sexuelles](#), La Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux femmes, n° 17, novembre 2021 (à paraître)
- [Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2020](#), Délégation aux



victimes (DAV), août 2021

- [Les outrages sexistes enregistrés par les services de sécurité en 2020](#), Interstats Info rapide n° 18, SSMSI, juillet 2021
- [Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique](#), SSMSI, avril 2021
- [Les victimes du sexisme en France](#), Interstats Analyse n° 33, SSMSI, mars 2021
- [Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2019](#), Interstats Info rapide n° 15, SSMSI, novembre 2020
- [Les violences conjugales pendant le confinement : évaluation, suivi et propositions](#), rapport du secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations réalisé par la Miprof, juillet 2020

**Pour citer cet article :**

Michel Limousin, « [Note de lecture : Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020](#) », *Les Cahiers de santé publique et de protection sociale*, n°40, mars 2022.

